



Devenir Agent de Sécurité et de Sûreté Privée

Réunion d'information collective :

**le 17 mai 2017 à 9 h,
Lycée Pierre Gilles de Gennes
à Cosne-sur-Loire**

Formation gratuite et rémunérée

Pendant la formation, vous bénéficiez d'une rémunération déterminée par votre statut à l'entrée en formation. Contacter votre conseiller Emploi pour étudier votre situation.

Demande d'autorisation CNAPS

La sélection des candidats est soumise à une autorisation préalable du Conseil National des Activités Privées de Sécurité. Un délai d'environ 2 mois est nécessaire pour obtenir cette autorisation, date limite de demande le 15 juin 2017 (disponible en ligne)

Dates de formation / Durée

Durée totale 555 heures
dont 105 heures en milieu professionnel,
Début : 24 août 2017
Fin : 15 décembre 2017
Organisation – rythme :
35 heures de cours
en centre et en entreprise
(PFMP du 28 octobre au 19 novembre 2017)

Lieu

Lycée
Pierre-Gilles De Gennes
à Cosne-sur-Loire

Contacts

Dominique LEFEBVRE – Conseiller en formation continue
Valérie GRODET - Assistante
Tel : 03.86.26.89.90 - valerie.grodet@ac-dijon.fr



avec le Fonds social européen (FSE)



Objectifs

Pour remplir les missions qui leur sont confiées par leur clientèle, les entreprises de sécurité et surveillance humaine emploient principalement des Agents de Prévention et Sécurité.

L'Agent de sécurité a pour fonction d'assurer la sécurité des biens meubles et immeubles ainsi que celle des personnes qui sont liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens (art. 1 de la loi 83-629). Son travail consiste principalement en des missions d'accueil et de contrôle d'accès, de ronde de surveillance, de contrôle du respect des consignes de sécurité du site, d'intervention de première urgence, d'alerte et de guidage des équipes de secours, de rédaction des rapports d'évènements ou d'activité.

L'Agent de sécurité incendie est chargé de la prévention incendie dans un établissement répertorié exigeant l'intervention des secours extérieurs avec des moyens adaptés. Les bâtiments concernés sont les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Ses principales missions consistent à effectuer des rondes techniques et préventives, à veiller au respect de la réglementation ainsi qu'au bon fonctionnement et à l'entretien du matériel et des moyens de secours, à recenser les dysfonctionnements identifiés, à participer aux interventions sanitaires et de lutte contre l'incendie

Contenu

- Sauveteur Secouriste du Travail
- Habilitation électrique
- Préparation à la Certification SSIAP 1
- Prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP)

- Préparation au Titre Professionnel d'Agent de Sureté et de Sécurité Privée (A2SP)
- Ecrits professionnels – préparation du dossier de synthèse
- Gestion des situations difficiles
- Remise à niveau en Français
- Techniques de Recherche d'Emploi - Connaissance du secteur professionnel
- Développement durable

Pré requis

- Casier judiciaire vierge (art. 6 de la loi 83-629)
- Autorisation préalable à l'entrée en formation délivrée par le CNAPS
- Certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois (document fourni par le GRETA)
- Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante (tests de recrutement).

Validations

- Diplôme SST
- Diplôme SSIAP 1
- Certificat Acteur PRAP
- Habilitation Electrique (HO/BO)
- Titre Professionnel Agent de sureté et de sécurité Privée

Nombre de places

12

Conditions de recrutement

Au Lycée Pierre-Gilles de Genes à Cosne-sur-Loire :

- Tests de sélection : 17 mai 2017
- Entretiens de sélection : 17 et 18 mai 2017



GRETA 58)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

GRETA 58

9 bd Saint Exupéry – 58000 NEVERS
Tel : 03.86.59.74.59 - Fax : 03.86.59.74.58
ce.greta.nevers@ac-dijon.fr